

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

REUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOUBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Avant de passer la parole aux chefs de groupes, je dois excuser Monsieur PIRE qui arrivera avec retard.

J'interroge les chefs de groupe pour les membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet aussi Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Madame la Présidente, j'excuse M. GABRIEL

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DEFAYS.- Monsieur DRION arrivera en retard, Mesdames STOMMEN, WATHELET et Monsieur ARIMONT seront absents.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Je vous demanderai, avant d'entamer l'ordre du jour, de ne pas oublier de mettre vos GSM sur le mode silencieux si vous ne voulez pas les éteindre.

**I.- Ordre du jour des questions d'actualités**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.-Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 23 mars 2009.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance comme d'habitude.

**III.- Communication de Madame la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle que la neuvième Commission se réunira à l'issue de nos travaux. Normalement nous nous réunirons au Salon Louis XV parce qu'il y a une réunion dans la Salle des Gardes.

S'il y avait un problème, nous pourrions envahir l'ancienne DP mais je suppose que cela ira au Salon Louis XV.

J'ai reçu également deux points d'actualité. Ces questions seront examinées lors du Conseil de notre séance de jeudi en même temps que les points ordinaires, 2, 3, 4, 5 et 6 que je vous ai dit que nous reportons à la séance de jeudi.

Aujourd'hui, nous en revenons aux dossiers rapports d'activités qui ont été ouverts hier et je vais vous demander si vous avez par hasard une question qui vous serait venue pendant la nuit, à poser au-delà de celles qui ont été posées.

**IV.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

**Document 08-09/RA/12: Rapport d'activités 2008 relatif à l'Intranet.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Intranet.

**Document 08-09/RA/14 : Rapport d'activités 2008 relatif aux Relations extérieures de la Province (BREL).**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif aux Relations extérieures de la Province (BREL).

**Document 08-09/RA/15 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Communication et à l'Information.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour. Nous avons entendu hier une question de Monsieur JADOT et une question de Monsieur BASTIN.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à la Communication et à l'Information. Monsieur le Député-Président répondra tout à l'heure pour la formation ou demain ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

M. GILLES, Député provincial-Président.- Oui, demain, j'attends les questions.

**Document 08-09/RA/01 : Rapport d'activités 2008 relatif à l'Agriculture.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je n'ai pas eu d'intervenant.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Agriculture.

**Document 08-09/RA/02 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Culture.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous avons eu deux intervenants, Madame STOMMEN et Monsieur DEFAYS.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à la Culture. Monsieur le Député MOTTARD répondra demain ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Si vous voulez Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

**Document 08-09/RA/03 : Rapport d'activités 2008 relatif à l'Education physique et des Sports.**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous avons entendu une question de Monsieur THEUNYNCK et une question Monsieur BASTIN.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Madame GOFFIN est inscrite mais n'a pas posé sa question. Nous allons voir si elle arrive et on lui demandera de poser sa question.

De toute façon, Monsieur le Député, vous répondez ?

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Jeudi Madame la Présidente.

**Document 08-09/RA/04 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Jeunesse.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je n'ai pas eu d'intervenant.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à la Jeunesse.

**Document 08-09/RA/06 : Rapport d'activités 2008 relatif au Logement.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous avons eu des questions de Madame BURLET et Madame CHEVALIER a déjà répondu à cette intervention.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au Logement.

**Document 08-09/RA/07 : Rapport d'activités 2008 relatif à l'Enseignement.**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je rappelle que Madame KRINGS, Madame LAURENT, Monsieur DEFAYS, Monsieur BRABANTS, Monsieur GERARD et Monsieur DRION sont intervenus.

Nous avons encore des demandes d'intervention ? Monsieur DEMOLIN. D'autres questions ? Madame RUIZ. Venez à la tribune Monsieur DEMOLIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, mes chers Collègues, le contrôle de la qualité est un souci constant depuis la création des Hautes Ecoles en 1996.

En février 2008, il a fallu le temps, la Communauté française s'est dotée d'un décret qui assure à l'Agence Qualité des dispositifs nouveaux lui permettant d'œuvrer davantage dans le cadre européen. Ceux-ci lui permettent notamment la publication sur son site internet des résultats des évaluations auxquelles elle a procédé.

Dans ces conditions, il n'est pas absurde de se demander si des informations, considérées jusque-là comme confidentielles, ne vont pas entraîner un classement, toujours aléatoire voire arbitraire, des Institutions d'enseignement. Certes, il n'est pas pour nous question de remettre en cause le contrôle de la qualité, en particulier dans l'enseignement supérieur, mais d'avoir l'assurance que toutes les spécificités sont prises en compte en dehors de tout préjugé et de toute prévention dans le respect de la dignité et de la personnalité de chacun.

Comment dès lors la Haute Ecole de la Province de Liège se prépare-t-elle à ces nouvelles règles et pratiques en matière d'évaluation de la qualité ? Et quel bilan a-t-elle déjà pu tirer de ses expériences antérieures ?

Autre question concernant l'enseignement supérieur. Après le vote en juillet 2008 du décret qui entend promouvoir l'aide à la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

réussite, celle-ci a été l'objet de multiples réflexions dès la dernière rentrée académique. Il convient, en effet, de ne pas la limiter à l'expression d'un seul vœu pieux.

Dès lors, il nous apparaît légitime, Monsieur le Député provincial-Président, de vous demander de bien vouloir préciser les mesures prises par la haute Ecole ainsi que les actions menées pour atteindre cet objectif, action bien nécessaire si l'on considère le taux d'échecs dans l'enseignement supérieur, notamment en première année de baccalauréat.

Déjà, je vous remercie pour les réponses que vous ne manquerez pas de nous apporter.

Mme la PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Madame RUIZ. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. C'est une réflexion et une suggestion qui m'amènent à intervenir aujourd'hui dans le cadre des rapports d'activités.

L'enseignement et la formation sont deux matières essentielles par ce qu'elles représentent par rapport à l'avenir de chacun des jeunes comme de celui de toute notre province ; ce sont aussi deux axes primordiaux dans la politique provinciale.

Ce sont également deux matières phares de la sixième Commission, sans oublier bien entendu les CPMS ni les PSE. Tout cela est complémentaire et cohérent. J'esquiverai ici les prêts d'études puisque, comme annoncé par Madame le Député, dorénavant ils seront attachés à la cinquième Commission.

Bref, quatre matières dont deux particulièrement font l'objet d'un important et volumineux rapport d'activités.

Loin d'être un reproche, au contraire même, ceci m'amène à la réflexion suivante et à la suggestion qui en découle tout naturellement.

En fait, en Commission, nous disposons de bien peu de temps pour boucler la boucle : la présentation de tous les rapports, cela est utile, incontestablement, puis les questions et réponses. En fait, trop peu de temps est consacré en Commission face à ce que ces informations représentent.

D'autant plus que ces rapports, reflet de l'année écoulée, pourraient, voire devraient, tant par rapport au travail qu'ils

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

représentent qu'en termes de contenus, pouvoir enclencher une réflexion thématique plus large et plus en profondeur en Commission.

Ainsi, on pourrait, en lien direct avec le rapport par exemple, faire le point sur l'impact de l'ensemble des mesures prises pour lutter contre l'échec scolaire, en évaluant les difficultés rencontrées en 2008.

Cela serait d'autant plus enrichissant et concret que, lors de l'examen de ces rapports, les différents spécialistes sont bien là et peuvent apporter leurs compétences, leur éclairage, leur expérience.

Alors, je propose à l'assemblée ou à tout le moins à la Présidente, au Député-Président, au Président et aux Commissaires de la sixième Commission de réfléchir ensemble lors de la prochaine Commission, afin de faire évoluer encore cette session de mars. Merci de votre écoute.

Mme la PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Monsieur le Député, je finis le point de la formation pour voir si vous avez encore des questions ?

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Je vous en prie.

**Document 08-09/RA/08 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Formation et aux Centres psycho-médico-sociaux (non inclus PMS).**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier.

Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame ALBERT, Monsieur FOCCROULLE, Monsieur DESMIT. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme ALBERT (à la tribune).- L'Ecole des Cadets a été créée en 2007 et, lors de nos réunions d'octobre 2008, Monsieur le Président du Collège nous en a tracé un premier bilan d'activités que nous retrouvons dans le rapport. Peut-il nous dire quelle est l'évolution prévue de cette école dans les deux prochaines années ?

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur FOCCROULLE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

M. FOCCROULLE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La Maison des Langues de la Province de Liège fonctionne selon un mode partenarial avec les différents opérateurs de langues, soit privés et publics, les représentants du monde des entreprises, de l'enseignement et des travailleurs.

D'autre part, la mission de ce nouveau service est de promouvoir le multilinguisme en province de Liège et de sensibiliser à l'importance des langues étrangères, améliorer la visibilité de l'offre de formation en langues et permettre l'adéquation des cours aux besoins du marché et des entreprises.

Monsieur le Député-Président pourrait-il nous dire en quoi cette dynamique partenariale permet de mieux rencontrer la mission de la Maison des Langues ?

Complémentairement parlant, peut-il nous dire quels sont les niveaux de collaborations et si des dispositions seront prises pour amplifier celles-ci ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur FOCCROULLE. Oui, Monsieur DESMIT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Député en charge de la Formation, Chers Collègues.

Depuis 2002, l'Ecole des Sciences administratives et de Formation continuée du personnel des Services publics développe des modules de formations à l'attention du personnel communal et ayant un rapport avec la RGB.

Depuis lors, et par ce biais, pouvez-vous nous expliquer comment l'école parvient à répondre aux besoins des Pouvoirs locaux de notre province ? Elle est agréée par la Région Wallonne dans son rôle d'ensembliser de formations pour les Pouvoir locaux. Comment assure-t-elle concrètement cette mission ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Non. Monsieur le Député, vous apportez une réponse sur les questions posées hier ?

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Oui Madame la Présidente, je répondrai sur l'enseignement aujourd'hui et sur la formation demain pour ne pas monopoliser l'attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, vous répondrez sur la formation demain. C'est très bien comme ça. Vous avez la parole Monsieur le

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Député.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci beaucoup Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Cette année encore, c'est agréable de redire la même chose, surtout quand on le pense, vos nombreuses questions témoignent de l'intérêt jamais démenti pour notre Enseignement.

Je ne reste pas dans l'ordre de la question mais pour un peu alterner : projet "Technobus", qui est un terme provisoire car on va réfléchir ensemble, lors de la prochaine Commission, on essaiera d'examiner quelques propositions et on déterminera le nom qui convient. Technobus, on l'a dit provisoirement mais ce n'est pas un bus ni un car mais un camion avec une remorque donc il faudra peut être trouver autre chose.

A plusieurs reprises, j'ai eu le plaisir de vous parler de cet instrument de promotion et de valorisation des métiers techniques et des filières d'enseignement. Chacun d'entre nous partage cet opinion, en sixième Commission comme dans cette Assemblée plénière si j'ose dire, et ce point, lors de la session d'octobre 2008 a été mis à l'ordre du jour. J'ai d'ailleurs répondu à une question sur le sujet que m'avait posée Mme BAJOMÉE.

Moi-même, je fais partie du Comité d'accompagnement, ce n'est pas de moi dont il s'agit mais j'y assiste personnellement parce que j'y porte plus qu'un intérêt certain, ce comité d'accompagnement est composé d'éminentes personnalités issues du monde de l'entreprise et du monde social, des gens d'Agoria de Technifutur, du FOREM et chargé de piloter le projet. C'est dire combien, en effet, mon investissement personnel est important dans ce projet.

La question de Madame LAURENT me permet de faire part à notre Conseil des derniers développements du dossier.

Sur base des travaux des équipes technique et pédagogique mises en place, un budget important de 360.000 €, ça vous le saviez, on l'a été voté ensemble ou presque ensemble en octobre de l'année dernière. L'entreprise chargée de l'aménagement de la remorque aurait dû être choisie sur base d'un concours.

Une seule entreprise, mais vous le savez aussi, je ne fais que répéter ce qui a été dit mais pour redresser le fil conducteur

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

finalement, donc a répondu à l'appel, avec deux autres difficultés : un prix plus élevé que l'enveloppe disponible et un délai plus long que celui indiqué (mi-juillet au lieu d'avril 2009).

Le Conseil provincial a pris acte en sa séance du 29 janvier 2009 du dépassement budgétaire. Finalement, les deux lettres de commande sont parties pour l'acquisition des deux éléments formant le futur "Technobus", on va l'appeler provisoirement comme ça, d'une part un tracteur Mercedes Actros et une semi-remorque dont la firme Moeyersons de Londerzeel se chargera de l'aménagement.

Le plan technique vient de nous être soumis par l'entreprise. On y retrouve les trois espaces dans cette remorque, déterminés par l'équipe pédagogique, à savoir un espace manipulations, un espace entreprises et un espace rencontres. Le premier comportera 10 postes de travail. L'espace entreprises comprendra un projecteur data et 10 fauteuils avec tablettes. Les sièges, amovibles, pourront être retirés pour faire de cet espace un lieu d'exposition. Enfin, l'espace rencontres comportera des tables et des chaises, un écran LCD relié à Internet, une kitchenette et un WC.

L'équipe pédagogique vient de proposer un premier exemple de manipulation. Elle est intéressante à plusieurs titres, on en reparlera plus précisément en sixième, je crois que le Conseil tout entier est intéressé donc, c'est pourquoi je développe la réponse à la question de Madame LAURENT.

Donc, cette équipe pédagogique nous propose d'associer sciences et techniques en une mise en évidence de divers concepts tels que la production d'énergie par la force éolienne, son transfert, la réversibilité du moteur électrique ; elle implique aussi des manipulations sur des circuits électriques plus ou moins complexes qu'on retrouve dans des applications concrètes à l'intérieur des constructions, en fait des choses apparemment compliquées qu'on va expliquer visuellement très simplement pour qu'on imagine bien, le métier technique à quoi il conduit et comment on l'atteint. Donc, en démystifiant un certain nombre de choses au point scientifique.

Elle est évolutive en ce qu'elle peut intéresser à différents degrés de complexité des jeunes de 12 à 18 ans. Il reste maintenant à créer un "scénario" comprenant une préparation préalable à l'école, un accueil des élèves dans le premier espace, la réalisation de la manipulation avec accompagnement sur ordinateur, la personnalisation de l'information sur les filières et les métiers, l'élaboration d'un objet que le jeune emportera, et enfin, l'exploitation en classe après le passage du "Technobus".

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Il reste aussi à confier la réalisation de cette manipulation à une entreprise capable d'en faire un produit professionnellement acceptable et en harmonie avec la modernité du camion. Cette entreprise n'existe pas en Belgique. Des contacts sont pris avec Technifutur pour la réalisation d'un prototype qui déboucherait, il n'est pas interdit de rêver, sur la création en province de Liège d'une entreprise, ce sont les gens de Technifutur qui ont proposé ça et je ne peux que me réjouir de leur investissement et de ce projet futur, donc de fabrication de matériel de manipulation et de démonstration technique à destination des écoles.

Vous voyez qu'au départ, de la préoccupation d'un camion remorque qui doit passer dans les villes et villages de notre province, il y a peut être au bout de la chaîne, une création collective avec différents partenaires qui vont peut être créer une entreprise pour faire des produits qui iront après dans chaque école.

Par ailleurs, à ma demande, un petit groupe de travail s'est constitué pour la réalisation de trois films, par des films de 2 heures qui vont ennuyer tout le monde mais trois films de 5 à 6 minutes chacun, s'adressant à trois cibles différentes selon l'âge : ils seront projetés dans l'espace entreprises. RTC Télé-Liège, il faut travailler avec ses coéquipiers, avec les gens du cru avec lesquels on a l'habitude de travailler, s'est vu confier le projet qui sera subsidié en grande partie par des fonds privés, faut il le dire, c'est important aussi. La preuve que le projet est crédible et encouragé par tous et chacun.

Tel est au moment où je vous parle, Mme la Conseillère, l'état d'avancement de cet ambitieux projet. Les équipes travaillent et le comité d'accompagnement se réunit régulièrement. Des idées nouvelles se font jour. Les entreprises et les fédérations d'entreprises, pour ce qu'il me semble à travers les contacts et les relations que j'entretiens avec elles, sont véritablement parties prenantes du projet, avec même une tendance à se l'approprier, c'est très bon signe et je n'en suis pas jaloux du tout, je pense que si le monde de l'entreprise se l'approprie, c'est bon signe, c'est que ça a du sens, donc allons de l'avant sans avoir de jalousie stérile.

Au bout du compte, on aura fait œuvre utile nous aurons fait œuvre utile, j'en ai la conviction et la certitude, si grâce à cet instrument financé en grande partie par la Province, nous parvenons dans les années qui viennent à rendre à l'enseignement technique et professionnel un peu de son lustre et de son crédit d'avant, le tout au plus grand bénéfice des entreprises et des citoyens de notre Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Je me permets d'ajouter que la crise que l'on connaît, personne ne la néglige ni ne l'ignore mais il est une certitude qu'on en sortira un jour.

Je pense que quand on en sortira, il ne sera pas temps de se préoccuper de former des gens dont on aura besoin pour la reprise, il faut les former aujourd'hui pour être prêt dès que la reprise sera. Je pense que ceci fait partie de cette œuvre.

Autre question : Promotion sociale Ourthe Vesdre-Amblève. J'en viens maintenant, Monsieur DEFAYS, à votre question sur les formations organisées par deux de nos Instituts de Promotion sociale de Seraing en collaboration avec 6 Communes de l'Ourthe Vesdre-Amblève.

Oui, en effet, l'Enseignement de Promotion sociale est un outil important et très précieux, il n'a jamais si bien mérité son nom Promotion Sociale, et non seulement pour favoriser l'épanouissement personnel mais également et, c'est notre priorité, pour l'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi.

Nous veillons d'ailleurs à ce que nos huit Instituts proposent une offre de formation diversifiée qui réponde aux besoins du marché de l'emploi. Nombre de nos formations sont ainsi, par exemple, organisées en étroite collaboration avec le FOREM, pas question de multiplier les redondances mais au contraire, multiplier l'offre et la variété de celle-ci pour satisfaire le plus grand nombre des besoins.

Cet enseignement a donc l'ambition d'être proche du citoyen et à son service. C'est notamment un objectif atteint dans la région que vous évoquez et je ne peux que me féliciter du partenariat entamé en 1981 entre notre Province et des Communes de l'Ourthe Vesdre Amblève. Comme vous le dites, Monsieur DEFAYS, ce partenariat s'est depuis lors développé, nous avons eu d'ailleurs le plaisir de fêter ses 25 ans en 2006 au Château de HARZE, je m'en souviens.

Chaque année, quelque neuf cents hommes et femmes bénéficient ainsi d'un enseignement continué de proximité, ça me paraît important et méritoire. Les formations dispensées sont donc le fruit d'une symbiose avec les communes qui mettent des locaux à la disposition des enseignants de la Province de Liège.

Selon les circonstances, ces communes contribuent également financièrement à l'achat de matériel. Cette mise en commun de moyens permet ainsi l'organisation de nombreuses formations en soirée mais

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

certaines s'organisent déjà en journée à Tilff, Esneux et Sprimont.

Quant à des bâtiments à louer ou à acquérir, vous faites référence à une préoccupation toute récente de responsables de l'Association de Promotion sociale Ourthe Vesdre Amblève et non encore formalisée. Je n'ai pas à ce jour eu de demande à ce propos de la part de cette association. Nous en tenons déjà compte en tant que telle car cela correspond à un besoin.

Néanmoins, ce dossier a dès à présent été envisagé à titre exploratoire et continuera de faire l'objet de toute l'attention de la Direction générale et de moi-même, nous nous rencontrerons en sixième commission pour faire l'état des possibilités organisationnelles, à la fois en nombre de périodes qui peuvent être consacrées à ça et en terme, de bâtiments aussi de collaboration avec les communes concernées. On va faire le point sur tout ça. C'est un besoin qui est rencontré, il s'amplifie, il faut essayer de le rencontrer. On est d'accord.

Le Libertas 2, puisqu'il n'est pas encore baptisé mais c'est comme ça qu'on l'appellerait puisqu'il y a Libertas qui vit toujours mais qui est presque nonagénaire.

Donc, vous m'interrogez, Monsieur BRABANTS, sur ce que vous voulez bien appeler un grand projet ambitieux, et vous avez bien raison! La construction d'un nouveau bateau-école appelé à remplacer l'actuelle péniche "Libertas", c'est encore une autre dimension.

Nous mettons, tout en œuvre pour la concrétisation de ce projet et il est important que notre Enseignement participe au développement du secteur batellerie tant pour des raisons économiques, sociales, qu'écologiques. Sociales, c'est évident il y a de l'emploi là-bas et on nous annonce 1.200 emplois et on en forme 60 par an. Donc il faut un nouveau bateau, le réparer c'est plus possible.

Ici maintenant, il y a un déficit à relever en terme d'emploi, en terme de filière de formation, il y a aussi le fait que c'est le développement durable.

En effet, notre économie moderne se caractérise par une mondialisation des marchés qui se traduit par une forte croissance des échanges et, partant, du transport des marchandises. La voie d'eau et tout particulièrement, pour la Wallonie, la Meuse et son accès au port d'Anvers via le Canal Albert constituent un atout indéniable et une réponse au défi de cette croissance.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Contrairement aux autres modes de transport, souvent confrontés à des difficultés de congestion et de capacité, la voie d'eau offre un acheminement sûr, ponctuel, de grande capacité qui, de plus, entre sans bruit et sans nuisance au cœur même des agglomérations les plus encombrées. De plus, elle garantit dans ces mêmes agglomérations un degré élevé de sécurité, en particulier pour le transport de marchandises dangereuses.

Toutefois, la batellerie ne se développera que dans la mesure où l'on trouvera suffisamment de capitaines, de matelots et d'hommes de pont que ne peut plus nous procurer la seule tradition familiale. La pyramide des âges des bateliers encore en fonction le montre clairement. La Wallonie a donc besoin d'augmenter le nombre de professionnels formés et compétents.

C'est pourquoi, la Province de Liège, seul Pouvoir organisateur en Communauté française à organiser des formations dans le secteur de la Batellerie se doit de pérenniser et développer son offre de formation dans ce domaine.

Comme écrit dans le rapport d'activités, le bateau actuel utilisé pour nos formations qu'organisent le CEFA et l'Institut de promotion sociale de Huy va fêter ses 90 ans en 2011. Il nécessite des entretiens de plus en plus coûteux. Il importe donc de le remplacer. Notre choix s'est porté résolument vers la construction d'un nouveau bateau école long de 78 mètres et disposant d'un équipement moderne qui nous permettra de former nos élèves aux technologies modernes, aux normes de sécurité de plus en plus strictes, aux nouvelles techniques de logistique, aux opérations de chargement et de déchargement et au transport des matières dangereuses.

Nous avons introduit en septembre 2008 auprès du Cabinet de la Région wallonne du Ministre TARABELLA un dossier de demande de cofinancement Europe-Région wallonne. Il s'agit d'un projet FEDER répondant à la mesure 2.04 « Infrastructure d'appui en matière de formation qualifiante » du programme « Compétitivité ».

Ce projet vient de recevoir l'accord du Gouvernement de la Région wallonne et j'ai donc le plaisir de vous annoncer que nous pourrions ainsi bénéficier de subsides FEDER pour un montant de 1,85 millions d'Euros.

Vous comprendrez qu'un projet d'une telle ampleur ne pourra être réalisé en un jour mais nous prévoyons de finaliser les études préalables en 2009, de réaliser la construction en 2010 et 2011, et la mise à flot de notre nouveau bateau-école en 2012.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

On va essayer de commander, c'est du sur-mesure, on reviendra devant vous pour un marché de services publics bien entendu, j'espère qu'on pourra finalement faire travailler des chantiers de constructions navales évidemment de Wallonie, je l'espère de tout mon cœur mais bon ça, ce sera, à cette auteur là bien entendu, un projet européen. Mais en attendant, on va faire toutes les démarches dès cette année.

Fin 2012, notre bateau pourra soit être revendu, soit passer à la casse et donc un fond de déchirage et ça fera partie de la subsidiation mais là au niveau fédéral. Soit on arrive à le revendre mieux, tant mieux, ou bien le fond de déchirage nous donnera quelques fonds complémentaires qui seront bien utiles à l'action provinciale.

En ce qui concerne l'évaluation de la qualité des formations à la Haute Ecole, il y a l'aide à la réussite, Monsieur DEMOLIN et Madame KRINGS en parlaient hier, interpellé depuis longtemps par la problématique de la réussite scolaire, notamment en première année de formation, la Haute Ecole de la Province de Liège n'avait évidemment pas attendu pour mener plusieurs actions dans ce cadre.

Ces différentes initiatives pédagogiques permettent d'ailleurs à notre Haute Ecole de s'inscrire dans différentes démarches visant à lutter contre l'échec scolaire, telles que proposées dans notre déclaration de politique générale.

On proposait déjà aux étudiants en situation d'échec au terme de la première session d'examens un accompagnement par un professeur tuteur et celui-ci assure un suivi individualisé d'étudiant voir l'aide à se réorienter et chaque tuteur encadre deux à cinq étudiants. Ce tutorat depuis la rentrée de septembre 2008, redirigé vers un tutorat étudiant tel que le décret de juillet 2008 le préconise et dès la semaine de la rentrée, elle offrait aussi aux étudiants de première année la possibilité de participer par groupes d'une vingtaine à une formation intitulée « Etre étudiant » et le but de cette formation est de leur permettre d'appréhender positivement les études supérieures en les aidant à prendre conscience de leurs responsabilités dans la réussite de celles-ci et en favorisant le sentiment d'appartenance au sein d'un groupe classe.

Enfin, elle organisait, tout au long de l'année académique, différentes séances de remédiation spécifiques, notamment en langue française et en langues étrangères, en méthodologie des études. C'est très important aussi car parfois c'est la capacité à

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

réorganiser son travail qui manque à certains étudiants. Ils passent beaucoup de temps à étudier mais mal. Il y a une méthodologie importante à enseigner.

Toutes ces mesures, initiées par la Haute Ecole avec ses moyens propres, ont été consolidées et renforcées depuis septembre 2008, notamment avec la mise sur pied d'un Service d'aide à la réussite.

En ce qui concerne l'enseignement de Promotion sociale et l'enseignement secondaire, ils ne sont pas en reste, la réussite est bien une préoccupation de tous les jours pour l'ensemble de nos élèves ou étudiants qu'ils soient de l'enseignement supérieur, secondaire ou de promotion sociale.

Je profite de cette question pour mettre ici en avant une collaboration fructueuse entre l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement secondaire de plein exercice. Ainsi dans nos différents centres d'enseignement, à Huy, Waremme, Seraing, Herstal, Verviers et La Reid, des formations de remédiation en mathématique, français, de renforcement en orthographe, de méthode de travail, de langues étrangères sont organisées par nos Instituts de Promotion Sociale au profit de nos étudiants de la Haute Ecole et de nos élèves du secondaire qui éprouvent des difficultés. Donc synergie entre les différentes facettes de notre enseignement provincial. Cela permet de bénéficier d'un enseignement en petit groupe, individualisé et adapté. Ca me paraît productif.

L'Enseignement de Promotion sociale a également mis en place des dispositifs pour favoriser la réussite de ses propres étudiants, notamment par des cours de remédiation en français et en mathématique lorsque les évaluations mettent en évidence des lacunes dans ces compétences de base. Elle organise également des formations préparatoires pour certains candidats étudiants qui ne bénéficient pas des titres requis pour s'inscrire dans des formations comme aide-soignant, assistant pharmaceutico-technique ou des bacheliers.

Pour favoriser la réussite des étudiants, les directions de promotion sociale, conformément à leur lettre de mission, mettent également en place des cellules composées d'enseignants qui travaillent en collaboration avec le service éducateur, pour assurer l'orientation, la réorientation, le suivi et la guidance des étudiants avant, pendant et après leur formation.

Je me dois également de citer en exemple une collaboration entre l'IPES et l'Institut de Promotion sociale de Jemeppe qui a permis la création d'une école des devoirs au sein de l'école des jeunes du Standard connue sous le nom d'Académie DREYFUS.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Ladite école de devoirs est donc mise en place en inter réseaux, pour un enseignement de qualité accessible à tous. La collaboration se déroule de la manière suivante : chaque mercredi de 14h00 à 16h00 à l'Académie, des experts pédagogiques de promotion sociale et de l'IPES Seraing encadrent les jeunes lors d'un module de deux heures sous forme d'ateliers pédagogiques de remise à niveau.

Le travail vise plusieurs objectifs : l'étude guidée qui permet au jeune de prendre le temps de se plonger dans ses livres ; l'analyse hebdomadaire de la méthode de travail du jeune afin de l'aider dans son apprentissage ; l'échange entre jeunes pour la remise en ordre des cours : la remise à niveau pour certains, la remédiation pour d'autres ou encore, tout simplement, apprendre à oser poser les questions nécessaires ; l'apprentissage du français et la remise à niveau dans les matières plus complexes à intégrer, pour certains élèves néerlandophones.

Je peux également vous faire part des éléments permanents au sein de l'enseignement tels que les heures de remédiation qui sont organisées systématiquement afin de répondre aux besoins d'explications supplémentaires des élèves, le programme de renforcement de la lecture mis en place au premier degré sachant que la qualité de lecture est primordiale pour la réussite scolaire ainsi que le programme d'équipement en manuels scolaires gages de qualité et par conséquent de réussite. C'est d'ailleurs un constat issu du bilan de l'Inspection inter-réseaux pour l'année 2007-2008.

Des actions contre le racisme. Monsieur le Conseiller Gérard, votre question est bien ancrée dans l'actualité.

Tous les quotidiens du samedi 21 mars faisaient état des sentiments racistes qui persistent au sein de notre société.

Mais c'est précisément aussi en cette « Journée internationale de lutte contre le racisme », que l'Enseignement de la Province de Liège avait choisi symboliquement de présenter à l'Ecole polytechnique de Seraing sa désormais traditionnelle biennale théâtrale.

Sa thématique s'inscrivait dans le projet culturel « Passage » rejoignant l'initiative du Département Culture. Ce thème a donné l'occasion à de nombreux jeunes d'exprimer leur sentiment antiraciste au travers de créations et adaptations de grande qualité.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

C'est ainsi que, notamment, avec un public enthousiasmé, nous avons pu apprécier des extraits du journal d'Anne Franck, de Monsieur Ibrahim et les fleurs du Coran d'Eric Emmanuel Schmitt, et de Rhinocéros d'Ionesco.

Les aspects positifs du métissage, de la différence et de l'inter-culturalité étaient ainsi mis concrètement en évidence. Mais cette approche théâtrale, couronnée donc de succès, n'est pas la seule.

Pour avoir mené de nombreuses activités de lutte contre le racisme, plusieurs de nos écoles ont obtenu le label « Ecole sans racisme » : l'Athénée provincial « Guy Lang » de Flémalle, l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal, et l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Verviers.

Je citerai aussi « Je ne suis pas raciste, mais... », recueil de textes d'élèves réunis sous la collaboration notamment d'Anne Morelli et d'Hassan Bousetta, où l'IPES Verviers figure en bonne place, évidence heureuse pour une école où on dénombre plus de trente nationalités.

D'autres établissements organiseront bientôt des Portes ouvertes sur ce thème. Dès le 25 avril vous aurez, par exemple, l'occasion à l'IPES de Seraing de découvrir « l'Ecole de toutes les couleurs » avec un spectacle, des repas du terroir et du monde (Tunisie, Asie, Espagne) qui permettront d'aborder l'inter-culturalité.

Chaque année aussi, un voyage commémoratif organisé par notre Province emmène nos étudiants, Madame la Présidente en est une fidèle serviteur, si je puis dire, en tout cas accompagnante, avec invitation à tous les réseaux, à Mauthausen, plusieurs Conseillers y participent régulièrement. Ce voyage rappelle aux jeunes à quelles horreurs peut conduire l'idéologie raciste et nazie et les invite à relayer l'indispensable devoir de mémoire. Cela permettra de lutter contre tous les négationnistes du monde et il en reste malheureusement beaucoup trop.

Il serait beaucoup trop long, Monsieur Gérard, de vous citer toutes les activités et sujets abordés dans ces perspectives à travers nos programmes différents de cours, mais soyez rassuré, ils sont bien présents. On partage bien les mêmes idées, il n'y a pas de souci et vous aurez le plaisir de les vérifier avec nous ensemble.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

En effet, nos écoles se veulent le reflet de notre société métissée et multiculturelle et notre projet éducatif et pédagogique vise l'égalité des chances, l'échange et la solidarité entre tous et ceci évidemment sans discrimination raciale ni d'aucune sorte, pas seulement raciale.

Un grand Campus d'enseignement supérieur à Verviers, Monsieur DRION. J'ai entendu votre intervention avec un très grand intérêt. Ce n'est pas une formule, je pense réellement ce que je dis.

En effet, le dossier du Campus provincial verviétois me tient particulièrement à cœur.

Dans sa déclaration de politique générale déjà, pour les années 2006 à 2012, le Collège provincial avait annoncé que les infrastructures du site de l'Ecole d'infirmières de Verviers devaient mériter une attention particulière.

Le projet provincial élaboré allait bien au-delà de la rénovation de cette école puisqu'il s'agissait ni plus ni moins, de la création d'un nouveau Campus d'enseignement sur le site de Verviers destiné à accueillir non seulement les étudiants de l'enseignement supérieur en Haute Ecole mais également ceux de nos enseignements secondaire et de promotion sociale.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, le projet concernait les formations de bachelier en soins infirmiers et de bachelier en construction.

Les Services techniques provinciaux ont pris en compte les objectifs pédagogiques, techniques mais aussi urbanistiques, on est allé au-delà, comme dirait mon collègue Georges PIRE, on s'est vraiment préoccupé de redessiner un morceau de Verviers, pas contre les verviétois mais avec eux pour dire nous sommes dans la place, sur la place de Verviers, ça nous préoccupe donc qu'est ce qu'on peut faire ensemble ? Ce sont les points 4 et 5 de l'ordre du jour sur lesquels vous êtes intervenus en raccrochant ça utilement à l'Enseignement mais c'est un tout indissociable.

Ce projet là s'inscrit ainsi dans la démarche amorcée par la Ville de Verviers dans les quartiers situés entre la gare centrale et la Vesdre, en passant par l'ancienne gare de marchandises.

Le choix du lieu géographique est particulièrement heureux et

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

bénéfique pour les étudiants, compte tenu de la proximité des réseaux autoroutiers et ferroviaires et autres transports en commun.

La conférence de presse organisée le 5 septembre 2008 à Verviers a démontré que le projet obtenait le soutien de toutes les forces vives verviétoises, ce qui nous a encouragé à aller de l'avant.

La construction de ce nouveau complexe scolaire s'inscrit bien, en effet, dans le cadre d'un partenariat Public-Privé. Et oui, il s'agit de quelque 7.000.000 €, je parle de mémoire mais je pense que je ne me trompe pas, je vois le Directeur général qui opine du bonnet, donc je ne me plante pas. 7.000.000 € je n'ai pas une planche à billets dans les caves du Palais donc il faut bien travailler avec la Communauté dans un partenariat public - privé, l'important c'est que cette démarche est me semble-t-il novatrice.

La Haute Ecole Charlemagne, pour son implantation verviétoise, a très rapidement manifesté son intérêt pour une cohabitation au sein du futur Campus provincial de la Plaine Peltzer.

Sa Directrice-Présidente a été mandatée par son Conseil d'administration pour poursuivre et concrétiser l'instruction du dossier et envisager sa faisabilité avec l'autorité provinciale : une réunion de travail s'est tenue sur le site en date du 12 février 2009 avec la Direction générale des Services Techniques Provinciaux, la Direction générale de l'Enseignement, la Directrice-Présidente et ses principaux collaborateurs.

Il importe de préciser que Madame la Ministre SIMONET nous a fait savoir qu'elle soutenait totalement ce projet, ce qui me fait chaud au cœur.

Je suis très heureux que vous nous rapportiez l'intérêt d'un autre partenaire potentiel, à savoir l'Enseignement libre via sa Haute Ecole HELMO, qui possède aussi une antenne verviétoise.

Il paraît en effet tout à fait souhaitable, pour répondre clairement à la question, de regrouper ainsi sur un même campus ouvert et dans un même pôle attractif l'ensemble de l'Enseignement supérieur dispensé sur le territoire verviétois, ceci bien évidemment dans le respect des convictions de chacun.

Nous nous proposons donc d'établir aussi très rapidement un contact avec la Haute Ecole Helmo pour voir avec eux si la possibilité d'un projet conjoint, non seulement avec la Communauté mais en plus avec l'enseignement libre verviétois est possible.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

J'ai entendu depuis tant d'années des « il faudrait, il faudrait, il faudrait » mais ici, de quoi parlons-nous ? Nous ne parlons pas d'une fusion mais du respect de chacun dans ses convictions, notamment philosophiques mais nous parlons d'une préoccupation que nous situons au-dessus de tout ça. C'est la préoccupation de l'étudiant, pas de nous.

Ceci est extrêmement important de pouvoir lui offrir le plus grand nombre de formations en bachelier voire en master et là, je pense qu'avec des synergies qui me paraissent évidentes à construire. Concrètement, il suffit d'établir, de concevoir et d'établir des conventions et à partir de là nous avons un grand campus, nous avons un pôle d'enseignement secondaire, promotion sociale avec des synergies qui me paraissent évidentes à construire.

Concrètement, il suffit de conclure des conventions de coopération sur l'organisation des études et sur la collation des grades académiques qui les sanctionnent.

A l'instar des collaborations déjà établies avec la Haute Ecole Charlemagne (pour le baccalauréat en gestion des transports et logistiques d'entreprise) et la Haute Ecole libre mosane (pour le master en ingénierie et action sociales), des perspectives ultérieures ne manqueront pas de s'ouvrir afin d'intégrer mieux encore l'enseignement supérieur à la région mais également à l'espace européen.

Je dois apporter à vos affirmations, M. DRION, un léger correctif, vous ne m'en voudrez pas : la Province a fusionné ses trois Hautes Ecoles dans un souci de rationalisation et de meilleure organisation mais n'a hélas en rien profité de moyens complémentaires. Croyez bien que je le regrette mais cela ne nous a pas empêché d'aller de l'avant, d'ailleurs grâce à vous tous d'ailleurs car c'est à l'unanimité de notre Conseil provincial que nous en avons décidé car nous pensions que c'était important de le faire.

Néanmoins, rejoignant votre enthousiasme et souhaitant qu'à cette occasion il soit récompensé comme vous l'anticipiez, je ne doute pas que la Ministre en charge des Hautes Ecoles saura apporter un soutien tangible en reconnaissance à nos efforts communs à Verviers, parce que je pense réellement qu'on fera œuvre utile en travaillant de concert plutôt qu'en ignorant ou en tenant des discours comme d'aucuns l'ont tenu depuis des décennies, ici c'est du concret. Est-ce qu'on fait quelque chose ? Oui. Est-ce qu'on le fait ensemble ? Oui. Je vais le dire en Wallon « Deux pauvres qui

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

s'edweme, li bon dju en n'è reye, hein ».

Je le précise encore, le projet envisagé, avec la Communauté française dans un premier temps, peut-être avec l'enseignement libre dans un second, n'est pas une fusion mais bien un rapprochement géographique permettant la mise en place de synergies (locaux spécialisés, centres documentaires,...) au bénéfice des étudiants et plus largement dans l'intérêt de l'économie locale et régionale.

Encore un mot quant au bon suivi du dossier de Partenariat Public-Privé, mon excellent Collègue Georges PIRE et moi-même allons jeudi prochain, la question était d'actualité, à l'Hôtel de Ville de Verviers signer l'acte instrumenté par le Bourgmestre Monsieur Claude DESAMA, qui confèrera un droit réel à la Province sur des terrains appartenant à la Ville. Ce n'est pas nos terrains, il fallait cet acte, en accord avec la Ville.

De même, dans le réaménagement urbanistique des lieux, la Province confirme également le partenariat Ville de Verviers/Province de Liège pour permettre la réimplantation sur une partie de la Plaine Peltzer d'aménagements de jeux et de loisirs et en particulier d'espaces destinés aux jeunes ainsi qu'un grand et beau parc accessible au public, car ce ne sera pas un campus entouré de barbelés mais au contraire un beau parc qui permettra un déambulation des citoyens jeunes et moins jeunes pour profiter de cet espace de verdure. Les étudiants pourront se croiser et se connaître et ainsi oser l'enseignement supérieur. Je crois que c'est votre vœu aussi.

J'ai une question de Madame RUIZ. Je ne vois pas bien a priori en quoi nous divergeons, il arrive qu'on ne diverge pas d'opinion vous et moi et c'est heureux. Parce qu'en fait, il n'y a pas un public d'agents provinciaux spécialisés moins fréquemment présents en sixième qu'ils ne l'étaient pour la transmission et l'explication du dossier de nos Conseils de mars.

On se réuni régulièrement et le Conseil provincial ne fonctionne plus en sessions depuis 1986 donc le Conseil provincial se réunit au moins une fois par mois, l'ordre du jour est établi par le Bureau sous la houlette de la Présidente et donc on peut mettre des points.

Je ne me souviens pas qu'on ait refusé de mettre des points et je répons sans langue de bois et sans censure. Je ne sais quoi dire d'autre sinon qu'effectivement, on en reparle en sixième autant de fois qu'il le faudra. Je vis celle-là depuis 1987, pour ma part, avec un grand bonheur et que je pense que c'est notre affaire à tous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

et pas simplement celle d'un parti et ce n'est pas l'affaire d'une majorité contre une opposition mais c'est l'affaire de tout le Conseil provincial.

Donc je n'ai pas de souci avec ça. Voilà. Si je n'ai pas répondu à tout... mais si ce n'est pas le cas, je répondrai demain.

Mme LA PRESIDENTE.- Demain, voilà Monsieur le Président. Merci pour vos réponses. Nous en avons fini avec les dossiers qui avaient été ouverts hier, nous allons passer aux dossiers qui n'ont pas encore été ouverts.

**Document 08-09/RA/05 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Famille, l'Enfance et les Affaires sociales.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour, amendement numéro 1 : document AB08-09/2009/001. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur Mme ALBERT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Merci, la cinquième Commission s'est réunie le vendredi 20 mars dernier afin d'examiner les rapports d'activités en ce qui concerne la famille, l'enfance, les affaires sociales et le logement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

Mon rapport porte plus spécifiquement sur les activités de la Maison du Social et les interventions financières à caractère social en faveur des personnes ou des collectivités publiques ou privées menant une action sociale de type familial relevant des règlements provinciaux.

Pour rappel, la Maison du Social est un regroupement à multiples facettes des services d'aide et d'action sociales créés ou repris par la Province de Liège. Je citerais à titre d'exemple une bibliothèque spécialisée, un espace accueil, organisation de journées d'étude, de formation, animations dans les écoles, bus Diabolo-manques, exposition, campagne Ruban Blanc, Points Cannabis, Salon du Volontariat. Votre cinquième Commission a donc bien pris connaissance des nombreuses activités et actions menées par la Maison du Social durant l'année écoulée.

En ce qui concerne les interventions financières à caractère

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

social, il est rappelé qu'il existe des prêts aux jeunes ménages, des prêts installation jeunes, et des interventions en faveur des personnes âgées et handicapées à revenus modestes comme par exemple dans les frais de téléphone, dans les frais de biotélévigilance et les frais minitel-dialogue et téléfax.

Une Commissaire s'interroge sur l'opportunité de maintenir d'aide installation jeunes et frais de téléphone compte tenu que le nombre de demandes diminue.

La Députée répond qu'une réflexion est actuellement menée au sein de son Cabinet que les conclusions seront présentées lors d'une prochaine Commission dans le courant de l'année 2009.

Une Commissaire demande si l'aide octroyée à l'ASBL EPEE pourra être récurrente. La Députée répond non. La Province n'intervient que sur des projets mais si l'ASBL souhaite réintroduire un dossier, il sera bien entendu examiné. Elle précise également que la Province joue rôle d'ensembliser avec toutes les associations qui s'occupent des sourds et malentendants pour voir ce dont elles ont besoins.

En ce qui concerne l'achat de matériel de biotélévigilance, une Commissaire se demande s'il ne faudrait pas tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat des personnes afin d'augmenter l'intervention provinciale. Les personnes n'ont peut être plus les moyens d'acheter le matériel.

La Députée répond qu'il sera tenu compte de cette remarque dans la réflexion actuellement menée par ses Services.

Un Commissaire s'étonne que les chiffres relatifs au suicide datent de 1997. Ceux-ci proviennent du fédéral et la Province réclame des chiffres plus précis sans être entendue pour le moment.

Un Commissaire s'interroge sur l'intervention du CIPREA dans les écoles, n'y a-t-il pas redondance avec le PMS ? Chaque fois que le CIPREA intervient dans une école, un courrier est envoyé au PMS afin de l'en informer.

Enfin, une question est posée concernant la composition et la fréquence des réunions des Commissions relevant du département des Affaires sociales.

La Députée répond que celles-ci se réunissent en fonction des besoins et sujets d'actualité et que la liste des membres nous sera

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

communiquée.

Ceci clôture les travaux de votre cinquième Commission. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Nous poursuivons la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur GERARD, Monsieur NIVARD, Madame BURLET. Vous avez la parole Monsieur GERARD.

M. GERARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, c'est dans le cadre d'intervention soutien aux ONG, je pense que c'est la bonne Commission. Je me suis trompé.

Des animaux sains, des humains en bonne santé. Sans vouloir porter atteinte à la légitimité des primes versées pour venir en aide à nos agriculteurs qui en ont grand besoin, il faut reconnaître que cela participe à la dérégulation de marchés locaux dans certaines régions du monde qui se passeraient aisément de ce problème supplémentaire. Ce n'est d'ailleurs pas le Ministre HAZETTE qui me contredira, il s'est lui-même exprimé en ce sens dans « Le Jour Le Courrier » du 28 août 2009, je parle de l'Afrique.

Par delà les problèmes qui échappent à notre contrôle, il en est un pour lequel nous pouvons intervenir efficacement : le soutien à un projet agricole local, par le biais d'un opérateur en qui nous avons confiance.

Loin de vouloir apprendre aux habitants les techniques d'élevage séculaire Vétérinaires sans Frontières affirmait quant à lui lors d'une de ses dernières campagnes de sensibilisation « Quand le troupeau est malade, c'est le village qui meurt ». Avec peu de moyens, nous pouvons donc faire beaucoup.

Voici quelques chiffres : 35 € permettent de vacciner 10 vaches qui donneront du lait à 60 familles. 50 € c'est le prix de la vaccination de 340 chèvres. La vente d'une seule chèvre permet à un enfant de suivre environ une année scolaire. L'enseignement n'est malheureusement pas gratuit partout dans le monde et paradoxalement, c'est là où les gens ont le moins d'argent qu'il faut payer le plus proportionnellement bien sûr.

205 € permettent à Vétérinaires sans Frontières de démarrer et d'installer un technicien vétérinaire, équipements et médicaments compris à des endroits où il n'en existe pas encore.

Deux Provinces flamandes ont déjà répondu à l'appel. Pour le côté francophone, la timidité semble de rigueur. Qu'à cela ne

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

tienne, un des membres fondateurs étant originaire de notre Province, cela devrait nous encourager.

Ce type d'action me semble concerner plusieurs Commissions. Je n'ai donc pas souhaité restreindre d'emblée et je vous laisse faire le choix de la Commission ou de la formule qui vous semblera la plus judicieuse.

Monsieur le Député André GILLE nous a affirmé hier être un homme de projet. En voici un. Je vous propose d'accueillir cette ONG et écouter ce qu'ils ont à nous dire. Ils ont besoin de nous. Un accord de principe et une oreille attentive n'ont jamais porté atteinte à personne. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. Monsieur NIVARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Je me suis particulièrement attaché au chapitre du rapport d'activités qui concerne la Commission provinciale des seniors.

Comme il est rappelé, cette Commission a été constituée en 2001, sur le même mode que la Commission prévention du Suicide et des Assuétudes, et s'est tenue une trentaine de fois depuis sa mise en place, soit en moyenne deux, trois fois par an.

A la lecture du rapport d'activités, il faut bien constater qu'il n'y a pratiquement pas de nouvelles initiatives en matière de politique des aînés.

En effet, vous citez les actions menées dans le cadre de la prévention de la maltraitance des personnes âgées dans la promotion, en 2002, du numéro de téléphone première écoute et la publication d'une brochure de sensibilisation intitulée « La vieillesse - mieux la connaître - mieux la respecter ».

Vous rappelez ensuite l'organisation, en mars 2007, d'un Congrès International Francophone « Aider les aidants », Prévenir la maltraitance des personnes âgées, ainsi que deux voyages à Heden, en janvier 2006 et octobre 2007.

Pour ce qui concerne effectivement 2008, vous mentionnez la grande opération de communication en faveur du Volontariat et l'organisation du premier Salon du Volontariat en janvier 2009, Salon qui a connu, faut-il le dire, un réel succès.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Enfin, vous reprenez le calendrier des séances de formations qui ont été organisées pour les services d'aides familiales de notre Province.

Tout ceci est très bien, mais ce qui paraît nettement plus important pour le groupe CDH-CSP, c'est la concrétisation du paragraphe concernant les aînés dans la Déclaration de Politique Générale du Collège provincial pour la législature 2006-2012 par laquelle vous avez manifesté la volonté de poursuivre une action déterminante en faveur de la population et notamment des seniors.

Partant du rapport d'activités de l'année 2008, je pense qu'il convient aujourd'hui de penser à demain et ceci m'amène donc à revenir sur la proposition que je vous ai adressée, au nom du groupe CDH-CSP, en janvier dernier et qui a été analysée en Bureau du Conseil provincial le 9 février 2009.

Cette proposition vise la mise en place d'un Conseil consultatif provincial des aînés, comme il en existe déjà un, par exemple, en Province de Luxembourg, depuis octobre 2007.

En effet, nous sommes tous conscients que, durant les quelques décennies à venir, le processus de vieillissement de la population va s'intensifier avec toutes les répercussions économiques et sociales que cela engendrera.

Les prévisions démographiques sont précises à ce sujet : la population belge vieillit, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans croît lentement mais sûrement : il y en aura 1,8 millions en 2010 et 2,6 millions en 2030.

Et aujourd'hui, nous comptons plus de 570.000 personnes âgées de plus de 60 ans en Région Wallonne.

Nous savons également que des Conseils consultatifs communaux existent dans de nombreuses communes de la Région Wallonne et en province de Liège.

Ces Conseils se sont mis en place grâce au travail des organisations syndicales et avec le soutien du Ministère des Affaires intérieures et de la Fonction Publique de la Région Wallonne.

Notre Province, soucieuse d'être proche des communes et de ses

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

citoyens, doit jouer son rôle de centralisateur et de fédérateur en matière de politique de proximité à destination des aînés.

C'est pourquoi il apparaît opportun pour le groupe CDH-CSP que notre Province décide, dans les plus brefs délais, la mise en place d'un Conseil consultatif provincial des aînés qui pourrait être une révolution structurelle de l'actuelle commission des seniors.

Celui-ci serait de nature à promouvoir la politique sociale en faveur des aînés et pourrait travailler en concertation, en synergie, avec les Conseils communaux consultatifs des aînés.

Nous serions ainsi, après la Province de Luxembourg, la deuxième Province à prendre cette initiative qui vise à mettre en place des lieux où la démocratie peut se vivre au quotidien, où de multiples occasions sont offertes à nos aînés de devenir des acteurs sociaux, des citoyens solidaires et des partenaires inter-générationnels.

Et des échos que j'ai eus de la réunion du Bureau du Conseil provincial, j'ai l'impression que Madame le Député en charge des Affaires sociales est favorable à la mise en place d'un tel organe. L'examen des quelques documents reçus depuis la réunion du Bureau me conforte dans la nécessité de remettre ce dossier sur le métier : la composition de la Commission actuelle doit évoluer pour tenir compte de l'action des Conseils consultatif communaux, un règlement d'ordre intérieur et des règles de fonctionnement doivent être arrêtées.

Dans le but de permettre à Madame le Député de ne pas perdre de temps et pour accélérer notre réflexion, je vais me permettre, Madame la Présidente, de vous remettre un projet de règlement à analyser bien entendu, je vous le ferai parvenir par courrier afin qu'il soit examiné lors d'une prochaine séance de Commission et de Conseil provincial. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Madame BURLET. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BURLET (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues. J'aimerais revenir sur l'échange relatif aux trois points abordés en Commission et un peu sur le rapport d'activités.

J'avais abordé trois points : l'intervention dans les frais de téléphone, dans les frais de biovigilance et dans les frais d'acquisition de minitel et de fax.

Plus que de demander s'il était pertinent de maintenir le

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

règlement, je m'interrogeais plutôt de savoir s'il n'était pas temps de revoir les règles d'octroi de ces différents règlements.

Effectivement, ces trois types d'aides sont adressés à des personnes différentes, et elles voient leur nombre de bénéficiaires chuter depuis quelques années, 30 % en moins depuis 2003 pour les frais de téléphone et ils sont carrément nuls depuis 6 ans pour les frais de fax et de minitel.

Pour la biovigilance, comme je l'ai dit en Commission, le nombre de personnes âgées augmente, leur maintien à domicile est favorisé et je m'étonnais que le nombre de bénéficiaires n'augmente pas quant à lui.

Madame la Députée envisage une campagne d'information, de publicité pour faire connaître d'avantage ce type d'aides. C'est une première mesure intéressante mais je pense qu'une révision de la condition de revenus et/ou l'augmentation du montant de l'aide pourraient aussi être prévues.

En ce qui concerne l'intervention dans les frais de fax et de minitel, je suis déjà intervenue l'année dernière et je suis contente d'apprendre qu'enfin, une réflexion est en cours pour permettre aux personnes malentendantes et sourdes de recevoir une aide financière pour leur accès à internet. Encore faut-il qu'ils puissent acquérir le matériel, l'ordinateur et le matériel utile.

Dès lors, sans attendre la décision d'intervention de l'opérateur VOO que vous avez annoncée pour les frais de connexion, je propose que la Province revoie dès à présent son règlement pour transformer l'aide à l'acquisition d'un fax et d'un minitel en aide à l'acquisition d'un ordinateur et accessoires nécessaires permettant aux personnes sourdes et malentendantes d'utiliser cet outil de communication. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BURLET. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir aujourd'hui ? Le dossier restera ouvert demain bien entendu.

Mme CHEVALIER, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, je peux répondre aujourd'hui si vous voulez.

Mme LA PRESIDENTE.- Madame le Député, je préférerais que vous répondiez demain si cela ne vous dérange pas car nous avons une Commission après le Conseil et nous risquons d'être un peu tard. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

**Document 08-09/RA/08 et 08-09/RA/11 : Rapports d'activités 2008 relatifs aux PMS et PSE.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : documents 08-09/RA/08 et 08-09/RA/11. Ces documents ont été soumis à l'examen de la sixième et neuvième Commissions conjointes. J'invite le rapporteur, Mme MAQUET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme MAQUET, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues.

Nous avons examiné les rapports d'activités 2008 relatifs aux PMS et au Service de Promotion de Santé à l'Ecole.

Après un exposé très didactique et très complet, un Commissaire relève que les Services provinciaux ont réalisé 10 % de bilans de santé supplémentaires par rapport à 2007.

Il est précisé au Commissaire que si les médecins sont inquiets par rapport à un diagnostic, ils convoquent à nouveau l'élève l'année qui suit, ce qui explique cette augmentation. C'est le cas, par exemple, pour une prise de poids excessive ou un problème auditif.

Les médecins écrivent aux parents les invitant à consulter un spécialiste. L'année qui suit, le médecin peut ainsi vérifier que le problème a été résolu ou au contraire, que la situation s'est aggravée.

Une seconde question a été soulevée concernant les vaccins réalisés en intraveineuse. Les Services provinciaux précisent que l'on vaccine les enfants de première et de troisième primaire. Par contre, la possibilité est offerte, de les vacciner en deuxième et sixième primaire, mais comme le précise le Décret, uniquement sous la forme d'un rattrapage, d'une mise à niveau par rapport au carnet de l'ONE.

Les Commissaires ont pris acte des rapports d'activités 2008 relatifs aux PMS et aux PSE.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Personne ne souhaite intervenir ? Une question à poser ? Personne. Le dossier reste ouvert jusqu'à demain.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

**Document 08-09/RA/09 : Rapport d'activités 2008 relatif aux Prêts d'Etudes.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/09. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme RUIZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme RUIZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Monsieur Minguet nous a exposé en quatre points les différents prêts d'études, leurs objectifs, les activités menées au cours de l'année 2008 et l'évolution de la demande de ces prêts gérés au sein du service provincial d'intervention financière à caractère social.

Point 1 : les objectifs, fixés dans le cadre de la déclaration de Politique Générale du Collège provincial 2006-2012 sont le maintien d'une politique volontariste des prêts d'études visant à rencontrer les besoins sociaux et financiers de certains étudiants, essentiellement de l'enseignement supérieur ; et corollairement, rendre plus attractif le prêt pour spécialisation en langue étrangère. Ceci a d'ailleurs été réalisé, en 2007, par une révision du règlement d'octroi de ce prêt.

Point 2 : Les activités du service concernent : la gestion des prêts dits « classiques », des prêts « spécialisation », le Comité de gestion.

M. Minguet rappelle les modalités des prêts inchangées en 2008, il nous informe quant au nombre relativement stable de prêts octroyés.

Le Collège, après consultation du Comité de Gestion et enquête sociale, peut accorder un prêt d'études en dérogeant à certains critères des règlements. Ainsi, en 2008, 27 dossiers ont été examinés par le Comité de Gestion.

Point 3 : la publicité. Campagne annuelle d'information dans

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

l'ensemble du réseau scolaire, renforcement des contacts avec les services sociaux scolaires depuis la révision du prêt pour spécialisation en langue étrangère, nouveaux dépliants et affiches, participation au Salon SIEP assurent la publicité des prêts d'études.

La Province a été sollicitée par l'école supérieure des Arts Saint-Luc dans le cadre d'une demi-journée d'information centrée sur les possibilités de post-formation, de spécialisation et d'études complémentaires.

Point 4 : objectifs atteints en 2008 par rapport à 2007 : 89 prêts d'études classiques ont été accordés, c'est 10 de plus qu'en 2007 ; 4 prêts pour une spécialisation, chiffre stable par rapport à 2007, contre 0 en 2006 : les effets des modifications des conditions d'octroi étant déjà perceptibles en 2007

Concernant ce prêt pour une spécialisation en langue étrangère, Madame le Député ajoute que l'effort a commencé à porter ses fruits, dès l'application des nouvelles dispositions et qu'il faut laisser un peu de temps au temps pour juger de l'effet réel des modifications. Ne soyons donc pas quelque peu déçus si le nombre de prêts en 2008 est le même qu'en 2007.

Elle précise que le niveau de qualité recherché est manifestement important dans la démarche de ces étudiants, bien plus que la localisation. Elle précise également que l'introduction de la notion de stage, introduite en 2007, a été décisive pour un étudiant qui a d'ailleurs pu bénéficier d'une autre aide grâce à ce prêt provincial.

Aucun commissaire ne souhaitant intervenir sur ce dossier, Madame le Député nous informe alors que les prêts d'études seront dorénavant attachés aux affaires sociales et non plus à la Commission enseignement. Je vous remercie de votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame RUIZ. Quelqu'un souhaite intervenir ? Poser une question ? Personne. Le dossier reste ouvert demain.

**Document 08-09/RA/10 : Rapport d'activités 2008 relatif aux Infrastructures.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour : document 08-

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

09/RA/10. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie le lundi 16 mars 2009 pour prendre connaissance du document 08-09/RA/10, c'est-à-dire du rapport d'activités concernant les infrastructures portant sur la période de janvier 2008 à décembre 2008.

Madame la Directrice générale et les différents Directeurs nous ont présenté un résumé du rapport sous forme d'une projection Powerpoint.

Madame la Directrice nous a livré une présentation des différents Services, à commencer par le Service Technique Provincial. Celui-ci emploie 61 agents et gère un budget qui s'élève à 3,8 millions d'euros.

En 2008, des études pour un montant de travaux de l'ordre de 6,5 millions d'euros ont été effectuées. Cela correspond à 18 dossiers étudiés. Dans cette même période, des surveillances de travaux d'un montant de l'ordre de 19,5 millions d'euros étaient sous la responsabilité du Service, soit 42 dossiers.

Citons également des missions diverses : 194 dossiers relatifs à la voirie vicinale, 787 demandes d'alignement, 140 avis sur les permis de bâtir et de lotir.

Un aspect particulier et une préoccupation majeure du Service Technique Provincial est la finalisation de la cartographie - scannage et géo-référencement - des chemins vicinaux et des cours d'eau non-navigables. Il s'agit de digitaliser l'Atlas de la Voirie vicinale dont les origines remontent à 1840.

Le deuxième grand département des Services Techniques Provinciaux est le Service des Bâtiments provinciaux qui emploie 192 agents.

Le budget 2008 était de 15,5 millions d'euros à quoi il faut ajouter 920.000 euros pour la Régie provinciale des Bâtiments.

Conformément à la Déclaration Politique Générale de 2006, les objectifs du Service des Bâtiments provinciaux se classent en quatre catégories. Photos récentes à l'appui, la Directrice générale nous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

montre pour chacune de ces catégories des réalisations phares.

Dans le domaine de la pérennisation des infrastructures existantes, on nous montre l'Internat de Seraing, les réserves muséales à Ans et on cite l'IPES de Huy, la Haute Ecole du Barbou et Abée-Scry.

Pour ce qui concerne la rationalisation du patrimoine provincial, on nous montre la Maison de la Formation à Seraing et la création du pôle d'enseignement à Verviers.

La mise en valeur du patrimoine historique ou classé s'est matérialisée au Château de Jehay et plus particulièrement dans son jardin potager mais aussi au Musée de la Vie Wallonne.

Et enfin, la concrétisation de projets d'envergure à identité provinciale forte est réalisée à Lierneux, à la Piscine de Seraing ainsi qu'à Naimette-Xhovémont.

Monsieur le Directeur Pirard nous fait ensuite un exposé sur les aspects énergétiques qui font désormais partie intégrante de la politique provinciale en ce domaine.

Il cite : le dressement du cadastre énergétique des bâtiments ; les audits énergétiques ; les mesures pour réduire les déperditions énergétiques et la gestion dynamique de l'énergie.

Comme exemple de réalisation, Monsieur le Directeur nomme l'isolation de 3.000 m<sup>2</sup> de toiture à l'Ecole provinciale de Seraing.

Un autre volet de la préoccupation environnementale de la Province est la construction durable. Les moyens utilisés sont : le recours aux énergies renouvelables ; l'utilisation de matériaux naturels, l'utilisation prioritaire de peintures possédant l'Ecolabel ; le recyclage de matériaux provenant de démolition ; l'achat durable en matière de fournitures ; la gestion de l'eau.

La Province a conclu un partenariat avec la Région Wallonne. Les Services Techniques Provinciaux sont concernés par deux actions : l'apport d'une aide logistique aux pouvoirs locaux et à la Région via la digitalisation de l'Atlas des Chemins vicinaux ; l'octroi de primes à l'installation de chauffe-eau scolaires qui ont connu un envol spectaculaire en 2008 : 1.709 dossiers pour un montant total de primes de 1,1 millions d'euros.

Finalement, on nous présente divers partenariats avec les pouvoirs locaux : le marché conjoint pour la fourniture de gaz et

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

d'électricité ; l'aide aux communes pour des études de faisabilité en matière d'infrastructures sportives ; l'aide plus pointue de la Ville de Liège et à ses infrastructures sportives : terrain de rugby, piste de réchauffement et j'en passe.

L'exposé se termine par la présentation du désormais célèbre SPIE2. Ses missions sont l'information et le relais pour les agents provinciaux, les pouvoirs locaux et les citoyens.

Plusieurs campagnes ont été menées : « Je quitte ! J'éteins ! » et « Je m'arrête ! J'éteins mon moteur ! ». Le SPIE2 a édité plusieurs publications et mis en place un Eco-team. Une réflexion autour d'un Agenda 21 provincial a également été entamée. La démarche SPIE2 montre ses résultats : la consommation électrique a diminué de 3 %.

Ceci termine les explications fournies par les Services Techniques Provinciaux, mais je dois encore vous faire part des quelques questions qui furent posées pendant ou à la suite de la présentation Powerpoint.

Un commissaire demande si les altitudes figurent à l'Atlas provincial. Il nous est répondu que non mais qu'une superposition digitale avec d'autres plans et cartes est possible.

Un Commissaire demande si le Service de cartographie collabore avec des sociétés privées telles que Téléatlas pour la digitalisation des cartes de la voirie vicinale. Il nous est répondu que non. En effet, les objectifs de la Province et ceux des fournisseurs d'Atlas pour les systèmes de navigation n'ont que peu de choses en commun.

La mission de la Province n'est pas de produire un matériel cartographique actuel mais de digitaliser les cartes datant d'il y a un siècle et demi. Mais encore une fois, la superposition de cartes historiques et actuelles est possible.

Un Commissaire demande si la Province a déjà fait de mauvaises expériences en ce qui concerne l'utilisation de matériaux durables. Monsieur Pirard nous répond que la Province a rapidement écarté les mousses comme matériau d'isolation.

Un Commissaire réitère sa demande de l'année passée à savoir d'afficher clairement l'aspect environnemental en tant que cinquième objectif dans la classification des dépenses. Madame la Directrice répond que cette approche pourrait s'appliquer aux 16 bâtiments repris dans le cadastre énergétique mais probablement pas à tous les bâtiments.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Un Commissaire pose la question si le SPIE2, dans le cadre de sa mission complémentaire relatif à valorisation horticole au Domaine provincial de Wégimont, a pris contact avec un spécialiste malmédien des roses anciennes, il nous est répondu que oui.

S'agissant d'une prise de connaissance, ce point de l'ordre du jour se conclut sans vote. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite intervenir ? Poser une question ? Monsieur THEUNYNCK. D'autres interventions ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. J'aurais voulu savoir si dans l'année écoulée, il y a eu des évolutions favorables à l'environnement dans le parc automobile de la Province. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- D'autres intervenants ? Non. Le dossier reste ouvert de toute façon.

**Document 08-09/RA/11 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie (non inclus PSE).**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 22 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/11. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BUDINGER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues.

La 9<sup>e</sup> commission s'est réunie ce mardi 17 mars et a pu examiner le rapport d'activités 2008 relatif à ses compétences.

Les différentes actions concernées par ce rapport ont été largement commentées par les Hauts fonctionnaires présents lors de la Commission.

Plus particulièrement ce qui concerne le Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux, on peut constater par comparaison à 2007, que l'année 2008 se caractérise par quelques éléments stables comme l'organigramme ; le nombre de lits agréés ; le nombre de jours de présence facturés aussi bien au Centre Hospitalier Spécialisé qu'en

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Maison de Soins psychiatriques.

Le prix moyen est resté également très stable en 2008 il est maintenant porté à 200 €, il était à 185. Il est précisé toutefois que ce prix a doublé depuis l'exercice 1998 où il était de 86,27 €.

L'institution a pu bénéficier de 6.221.000 € de subsides principalement pour des investissements immobiliers. Le 29 janvier 2008 le C.H.S « L'accueil » organisait, en collaboration avec la Maison du Social, une journée d'études sur le thème du suicide.

Diverses questions sont posées, notamment à propos de l'évolution des patients et de la distinction entre Hommes/Femmes. Un membre s'interroge sur l'augmentation sensible du nombre de femmes lors des derniers exercices par rapport à l'année 2000. Il lui est répondu que l'admission dépend toujours du diagnostic posé par le médecin de salle, cette prise en charge est extrêmement subjective face au patient.

Actuellement le panel médical psychiatrique est peut-être plus ouvert à la prise en compte des spécificités vécues par la société féminine, spécificités médicales chez la femme comme les violences intrafamiliales aussi.

C'est la reconnaissance d'un changement de regard de la société, changement certes bienheureux mais qui ne signifie heureusement pas plus de malades mais plutôt une meilleure prise en compte de celles-ci.

Dans la conclusion du rapport, un membre souhaite avoir des précisions sur ce qui est évoqué à propos de « la volonté d'amélioration souhaitée » et « la difficulté d'adopter rapidement des méthodes de management propres aux institutions de soins modernes »

Il lui est répondu qu'effectivement une structure de soins nécessite toujours, mais encore plus quand on va fêter son 125<sup>e</sup> anniversaire en septembre prochain comme c'est le cas du CHS, des aménagements de rénovation ou de modernisation et que le coût de ceux-ci est également toujours confronté à des contraintes budgétaires et donc à des choix.

De plus, la volonté de nouvelle gouvernance et de dynamisme, dans le respect de la législation et plus particulièrement des normes fédérales du secteur de la santé, nécessite une gestion quotidienne du personnel afin de faire face à la difficulté grandissante rencontrée par l'absentéisme.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

La structure bénéficiant d'un cadre idéal, dont tous les emplois ont été pourvus, rencontre cependant d'énormes difficultés pour assurer son fonctionnement dans le respect des normes d'encadrement légales à cause d'un taux d'absentéisme de 8 à 9 %.

Remplacer rapidement le personnel absent pose deux énormes difficultés : trouver le personnel qualifié et faire face à la charge financière. Madame le Député provincial précise que le Collège provincial est à l'écoute de cette problématique et travaille en concertation avec les acteurs de terrain afin de trouver toutes solutions efficaces comme restructuration pour améliorer le fonctionnement ou appel à l'intérim pour le personnel non spécialisé ou tout autre proposition qui serait examinée pour soutenir les professionnels du secteur et continuer à rendre ainsi un service de qualité.

Le Directeur général du secteur « Santé et Environnement » commente la suite du rapport. Il rappelle l'objectif et les missions du Centre de Réadaptation au Travail et souligne qu'annuellement celui-ci assure la réinsertion professionnelle à concurrence de 65 à 70 % de personnes ayant mené à terme leur parcours formatif.

De la même manière il souligne l'intérêt évident de l'existence du service de la « Qualité de la Vie » et profite de l'occasion pour rappeler l'importance vitale pour chaque citoyen de se faire vacciner contre le tétanos, maladie encore trop souvent mortelle chaque année.

Les activités des autres services sont également présentées avec la plus grande d'attention permettant aux membres de s'exprimer lors d'un large débat.

Un membre souhaite savoir quelles actions sont menées en matière de prévention primaire à propos de l'utilisation de certains produits d'entretien et des allergies qu'ils peuvent entraîner.

Monsieur le Député provincial précise que ce sujet sera abordé lors d'une prochaine séance d'information sur la santé. De même que sur l'alimentation, thème qui sera également à nouveau abordé.

Un membre souhaite savoir quelle est la réflexion prospective structurelle en matière gériatrique et s'il existe un dépistage de la maladie d'Alzheimer.

Il lui est répondu que la Province dispose de service psychogériatrique capable d'encadrer les personnes âgées mais qu'il n'y a

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

pas de dépistage en la matière.

Il est répondu aussi que vieillir est inéluctable, ce qui peut être fait réside plus dans la qualité à apporter à cette tranche de vie qu'est la vieillesse, que les comportements positifs en matière de santé adoptés pendant toute notre jeunesse sont aussi facteurs de réussite de la qualité de la vieillesse.

Un membre souligne l'intérêt du travail du service de dépistage mobile qui permet le suivi de nombreuses personnes qui sans cela échapperaient, pour diverses raisons mais principalement financières, à tout contrôle médical.

Un membre s'étonne du nombre d'agents (passé de 5 à 9) affectés à l'Observatoire de la Santé. Le Député provincial précise que ce nombre comprend notamment les 2 agents détachés au Centre de Coordination provinciale du Cancer du Sein. Cette mission a été retirée à la Province par décision unilatérale de la Ministre de la Santé de la Communauté française.

A la demande d'un membre, le Député provincial précise que le rapport à propos de l'opération SPIE2 est maintenant dans les compétences du département Infrastructure.

En conclusion, Madame la présidente, chers Collègues, la neuvième commission a pris connaissance de l'excellent rapport d'activités du département de « La Santé publique, de l'Environnement et la Qualité de la Vie » et félicite chaque des acteurs qui a soit travaillé sur le terrain à la réalisation des missions provinciales, soit participé à la rédaction dudit rapport. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BUDINGER. Quelqu'un souhaite intervenir ? Poser une question ? Monsieur DODRIMONT, Monsieur GERARD. D'autres intervenants ? Monsieur DODRIMONT.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues, j'ai pris connaissance avec grande attention et beaucoup d'intérêt du rapport d'activités concernant le secteur de la santé et des actions menées par ce département du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année écoulée.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Mon intervention aura trait à deux problématiques. Tout d'abord, je tiens à vous parler de la campagne « Liège Province Festive » lancée pour sensibiliser les jeunes aux risques qui sont associés aux milieux festifs.

« Faites la fête sans perdre la tête » est un bon slogan qui permet d'accrocher les jeunes sur différents thèmes : la drogue, l'alcool, le tabac.

C'est précisément sur cet aspect lié au tabagisme que je souhaite vous entretenir plus particulièrement.

Si on peut se féliciter de la qualité de brochures telles que « Arrêter de fumer ? Mais oui, c'est possible ! » mais aussi des initiatives telles que « 7 minutes santé sur RTC » ou encore « La minute santé sur Bel RTL », il y a malgré tout, au niveau de la cohérence provinciale, quelque chose qui me chipote.

Notre aide dans des manifestations extrêmement populaire en province de Liège est bien connue et elle ne doit certainement pas être remise en question.

Le Bel'zik Festival, les Francofolies, les Ardentes pour prendre quelques exemples sont autant de belles manifestations qui reçoivent en toute logique une aide financière de la Province.

Lorsque l'on a, par ailleurs, la bonne idée d'associer à ces manifestations destinées avant tout aux jeunes, des actions de prévention santé, c'est, à mon avis, un « plus » incontestable.

Malheureusement, toute la bonne volonté des uns et des autres peut rapidement être annihilée par des comportements qu'il est difficile de contrôler et par conséquent, de maîtriser.

Je m'explique : je vous ai déjà parlé des vacances de la famille DODRIMONT et de notre vie à la campagne avec nos animaux et plus particulièrement de notre âne, notre poney, nos chats et tutti quanti.

Je vous ai déjà fait part de notre nouvelle approche des congés et de notre propension à découvrir et redécouvrir notre belle région avec ses atouts touristiques, culturels ou encore festifs, on en parlait.

Parmi les rendez-vous décidés par le conseil de famille en

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

juillet dernier, est apparu, pour la première fois au programme de nos escapades, un festival de musique.

La demande émanait bien sûr de notre fille de 13 ans qui rêvait de voir sur scène un groupe dont je n'avais évidemment jamais entendu parler.

C'est ainsi que nous nous sommes régalés, mon épouse et moi, des mélodies d'un groupe appelé « BBBrunes ».

Parmi une assemblée de jeunes gens, nous avons fait un peu tache mais, pas de problème, nous avons assumé. Je n'ai pas été jusqu'à mettre des boules quies mais c'est plus souvent ma montre que je regardais plutôt que ces beaux gosses qui captaient, eux, l'attention de tous ces jeunes prenant un plaisir bien légitime en vivant ce spectacle. Ma fille n'en perdait assurément pas une miette.

Ce qui m'a interpellé et ce dont je voulais vous parler aujourd'hui, est intervenu dès après la troisième ou quatrième chanson du récital, quand le leader du groupe a posé un geste lourd de signification : il a allumé une cigarette.

Ayant pu gaucher de l'impact que ces jeunes musiciens et chanteurs ont sur ce public d'adolescents, ou de préadolescents, le geste, probablement banal pour lui, de ce jeune fumeur m'a vivement interpellé et ce dont je suis certain, pour en avoir parlé avec elle, c'est qu'il a frappé l'esprit de ma fille.

En y réfléchissant bien, ce geste devant des milliers de personnes a, à mon avis, bien plus d'impact que les malheureux panneaux publicitaires des cigarettiers qui jonchaient un circuit de Formules 1.

Je crois vraiment que ce sont pareils comportements qui peuvent entraîner réellement les jeunes vers le tabagisme. Je vais vous passer ici le catalogue des nuisances générées par le tabagisme.

L'engagement provincial et celui de Georges PIRE en particulier démontre à suffisance notre prise de conscience collective.

Je crains cependant, chers collègues, que toutes les campagnes du monde telles que « Respirer la vie », les dépliants, les stands d'information ne soient littéralement atomisés par le comportement d'un personnage public, en l'occurrence, ici dans l'exemple que je

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

vous ai cité, un artiste populaire chez les 12 - 13 ans.

En conclusion, Mesdames, Messieurs, membres de la Députation provincial, je vous demande avec fermeté de fixer des règles avec les organisateurs que nous aidons et d'exiger au nom de cette aide financière que les artistes qui se produisent lors de leurs manifestations, ne puissent en aucun cas griller une sèche sur scène.

Ce sera, en pensant au talentueux Alain Bashung, victime d'un cancer aux poumons, une résolution peut être profitable pour les artistes eux-mêmes mais surtout nous aurons posé un geste significatif pour protéger notre jeunesse d'un des principaux fléaux pour la santé de nos populations.

Je pense, chers Collègues, que la deuxième thématique que je veux aborder à la suite de la lecture que j'ai faite du rapport d'activités « santé » est encore plus grave.

« La capote, c'est la vie, le Pape l'interdit. L'Eglise est complice du SIDA... ». Les propos ne sont pas de votre serviteur bien que cela aurait été possible, ils ont été repris dans la Libre Belgique de ce lundi, dans les articles qui couvrent la visite papale en Afrique.

Ce sont des militants d'une association de lutte contre le SIDA qui ont légitimement réagi aux paroles particulièrement incendiaires de Benoît XVI.

J'aimerais entendre dans sa réponse le Député provincial en charge de la santé, nous exposer son approche par rapport à la formidable claque que viennent de prendre celles et ceux qui se mobilisent, comme notre Province, pour tenter d'enrayer cet autre fléau de notre société moderne.

En effet, que représente les 3.827 personnes qui, dans les versions « animations » ou « exposition », ont fréquenté le bus Sex'Etera, par rapport à des messages dont la médiatisation touchent la planète toute entière ?

Faut-il, comme nous l'avons fait en 2008, continuer à soutenir l'action Saint-Valentin pour l'achat de préservatifs, soutenir les personnes séropositives comme cela se faisait lors de la soirée spéciale au Trocadero ?

Devons-nous continuer à collaborer à la quinzaine du SIDA et chaque 1<sup>er</sup> décembre à la journée mondiale de lutte contre le SIDA ? La réponse est évidemment « oui ». Comme nous devons aussi

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

intensifier notre aide vers l'ASBL « Sid'Action Pays de Liège » qui, faut-il le rappeler, a permis plus de 300 testes de dépistage en 2008.

Cette ASBL, avec le concours de plusieurs communes, fait montre de compétences et se doit de prolonger son action.

Je ne doute pas que vous aurez, Monsieur le Député provincial, les mots justes pour rassurer les intervenants qui sont avant tout des personnes motivées par la cause au service de laquelle, elles mettent leur professionnalisme.

Mesdames, Messieurs, je n'ai de leçon à donner à qui que ce soit, mais franchement, quel est l'intérêt de ce genre de positionnement ?

Si je puis, simplement, avancer un petit conseil aux Autorités Ecclésiastiques et à leur plus Haut représentant, c'est de continuer à prôner l'abstinence. Oui s'abstenir, c'est parfois ce qu'il y a de mieux à faire, s'abstenir de dire des conneries par exemple. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DODRIMONT. Monsieur GERARD, vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Le Centre Patrick DEWAERE. A la Province, nous ne sommes pas peu fiers de la réalisation. Pour certaines, cela semble justifié, en tout cas sur le fond.

Dans ce contexte, le Centre Patrick DEWAERE répond pleinement à un besoin. Difficile et complexe est le domaine du traitement et du suivi des personnes à tendance suicidaire mais encore plus lorsqu'il s'agit d'adolescents qui paient un lourd tribut en ce domaine.

Par delà les chiffres positifs qui ne peuvent être que le reflet de l'implication et de la compétence dont fait preuve le personnel, il est quelques points qui me laissent dubitatif.

En effet, l'âge minimum, si je ne me trompe pour pouvoir être pris en charge est de 15 ans. Une limite qui me semble pour le moins étrange et qui ne justifie vraisemblablement pas des raisons qui m'échappent et que je souhaiterais voir éclaircies.

Ce n'est pas le seul point qui m'interpelle. En effet, un des critères d'exclusion automatique de la prise en charge serait pas exemple une tentative de suicide. Que voilà encore une étrange

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

position. Une personne à tendance suicidaire qui fait une tentative de suicide se voit exclue d'un service qui a été mis en place spécifiquement à des fins de soins et de suivi de cette même problématique.

Pour terminer, notons, au passage, que la durée d'attente est actuellement de deux mois et demi avant de pouvoir être pris en charge, ce qui est énorme dans ce type de problématique mais cela vous vous en doutiez.

En urgence, pour ce qui est de la région de Stavelot Malmedy, à quelques pas de Lierneux et très loin de toute autre possibilité de soutien, les intervenants sociaux locaux n'ont d'autre possibilité que de compter sur la bonne volonté d'un hôpital qui est loin d'être équipé pour traiter ce genre de difficulté. Peut-être une piste pour améliorer l'offre de soin.

Loin de vouloir simplement critiquer ce service qui me semble répondre à un besoin, je souhaite que cela ne reste pas minimaliste et basé sur des chiffres qui ne reflètent qu'une partie seulement de la réalité. Un tel tri en entrée et de tels critères d'exclusion me semble inappropriés ou alors je trouverais intéressant non seulement d'en entendre clairement les motifs et les attendus mais surtout de rechercher des solutions transitoires et complémentaires qui font cruellement défaut. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. Quelqu'un d'autre ? Non. Oui, Monsieur LUX.

M. LUX (de son banc).- Madame la Présidente, une question qui m'est venue dans la tête, c'est une question sur les énergies renouvelables. Dois-je la poser maintenant ou est-ce quelque chose sur les travaux ?

Mme LA PRESIDENTE.- C'est la même chose de toute façon, venez poser votre question, c'est le moment. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LUX (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues. Energies renouvelables. On parle beaucoup aujourd'hui des énergies renouvelables.

Il me manque l'élément de l'eau, soit par le forage, soit le biais des mines inondées qu'on a ici dans la province de Liège, soit par le soutirage de l'eau des fleuves comme la Meuse ou l'Ourthe par exemple.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Est-ce que la Province pense de devenir active dans ce domaine ? Connaît-elle les inconvénients de ce système et des matériaux ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LUX. Donc ce sera rattaché au dossier ad hoc mais ça ne pose pas de problème. Donc le dossier 22 reste ouvert demain.

**Document 08-09/RA/13 : Rapport d'activités 2008 relatif au Tourisme.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 23 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/13. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues. Portant l'intitulé « Le Tourisme, un secteur essentiel dans l'économie de notre province » le rapport d'activité de l'année civile 2008 est largement commenté par Madame Jacqueline DEPIERREUX, Directrice de la FTPL et, pour le volet Wégimont, par Madame Josiane SOUMAGNE, responsable du Domaine Provincial de Wégimont.

Ce rapport contient 5 volets : l'asbl FTPL, le Domaine provincial de Wégimont, les Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée, le Domaine Touristique de Blegny-Mine, le Centre Nature de Botrange

Retenons brièvement, pour la FTPL, que d'un point de vue personnel nous comptons 52 agents. Point de vue d'activités, le développement se fait sur base d'un plan stratégique pluriannuel 2008-2012, plan très ambitieux car il structure l'offre d'enseignement, il développe des actions phares chaque week-end, il crée un nouveau site internet et lance une nouvelle stratégie de communication.

Il lance la réflexion sur la mise en place d'une structure commerciale. Il renforce la collaboration avec les 11 Maisons du Tourisme, qui comme on le sait sont réparties aux quatre coins de notre province.

En ce qui concerne les éditions, on se lance de moins en moins dans l'appel aux documents papier et de plus en plus vers le web. A nous donc d'investir aussi de plus en plus dans le web sans nécessairement négliger l'édition papier.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Toujours pour la FTPL, en matière de promotion, communication et relations publiques nous ne négligerons pas : les relations avec la presse, les campagnes publicitaires, le soutien aux grands évènements, les Opérations relations publiques.

En matière de relations internationales, de nombreux contacts sont entrepris avec les bureaux de l'OPT à l'étranger et nous participons à de nombreux Workshops en direction des marchés étrangers. Nous participons également à de nombreux projets eurégionaux.

La FTPL joue un rôle essentiel de coordination en servant de relais entre la Région Wallonne et les Communes, les organismes touristiques locaux et supra-locaux.

Quant au bilan touristique observé par la FTPL, retenons que la tendance générale pour 2008 génère un chiffre d'affaire de 820.000 euros, 19.000 emplois et 4.000.000 de nuitées ce qui représente un tiers de l'activité touristique en Région Wallonne.

En matière d'hébergement, l'objectif est de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour valoriser le court séjour. Ces moyens sont notamment une augmentation de l'offre hôtelière de 30 %, développer le tourisme d'affaire et élargir l'offre actuelle de sites touristiques.

Trois créneaux sont évoqués à ce propos : le pôle d'animation strictement touristique comme le projet du Cristal Park à Seraing, le pôle d'animation culturel comme le Grand Curtius qui vient d'ouvrir ou le MAMAC qui existe depuis un petit temps, le pôle d'animation événementiel comme par exemple Spa-Francorchamps.

Retenons au niveau du top trois en matière d'attractions en province de Liège : le Plopsa Coö, le Monde Sauvage, Blegny-Mine.

Pour être complet nous soulignerons le rôle capital qui est rempli par nos 11 Maisons du Tourisme pour lesquels nous constatons une légère diminution de fréquentation avec, paradoxalement, une légère augmentation des nuitées.

Nous comprenons dès lors que, de plus en plus, les touristes font appel aux sites internet pour bien préparer leur séjour.

Pour le Domaine provincial de Wégimont, nous distinguerons le

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Centre d'Hébergement par rapport au Château, au camping, et au centre récréatif et de loisirs.

Nous enregistrons des résultats 2008 meilleurs par rapport à 2007 malgré des conditions météorologiques peu ensoleillées.

Nous observons des manifestations socioculturelles et des manifestations à vocation pédagogique de plus en plus importantes.

Concernant Wégimont, il faut bien qu'on en parle des problèmes de violence même si on s'en passerait bien. Wégimont et la Province assument en mettant notamment l'accent sur la sécurisation en collaboration avec la Police locale et fédérale, l'engagement d'une société de gardiennage, la pose de nouvelles clôtures et la mise en place d'une gestion informatisée des accès du Domaine.

Pour les Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée, nous enregistrons : pour le Château de Harzé : 4.018 personnes accueillies en 2008. Pour le Domaine de Palogne, 21.435 nuitées, 57 écoles accueillies. Pour le Château Fort et le Musée de Logne : 21.339 visiteurs. Pour le Musée de Logne : 7.148 visiteurs et enfin pour le Musée de la Meunerie et de la Boulangerie, nous enregistrons : 4.332 visiteurs.

Pour le Domaine Touristique de Blegny-Mine, nous enregistrons une légère baisse des entrées payantes, avec un chiffre de 79.842 entrées mais si on tient compte des différentes activités et des différentes manifestations, nous arrivons à une fréquentation de 140.000 personnes à raison de 79% de visiteurs belges et de 21% de visiteurs étrangers.

Quant au Centre d'Hébergements, il a accueilli 455 nuitées. Le Bateau Pays de Liège a accueilli à son bord 22.973 passagers.

Enfin, pour le Centre Nature de Botrange, il a rempli ses missions tant au niveau de : l'exposition permanente « NATURAMA », des expositions temporaires, des manifestations, du Marché de Noël, des classes de Fagnes, des promenades guidées et du Char à Bancs.

Après cet exposé très détaillé, nous avons eu bien sur la partie des questions - réponses, 6 questions ont été posées.

Première question : pour le Char à Bancs ne devrait-on pas

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

privilégier la traction animale exemple avec des chevaux plutôt que la traction à moteur avec le tracteur.

La réponse à cette première question : ce Char, ayant pour mission première la découverte des Fagnes, les chemins sont particulièrement longs et accidentés. Il serait dès lors pénible pour des chevaux d'être sollicités pour ce type de missions particulièrement pénibles et difficiles.

Intervention numéro deux qui était plutôt un compliment envers les membres du personnel du Centre qui, d'une manière très professionnelle, ce Centre a su accueillir des petits enfants de 2,5 ans à 4 ans, ce qui n'est pas nécessairement dans les habitudes de travail.

Question trois : pour le Bateau, la fréquentation est-elle supérieure ou inférieure à 2007 ? La réponse est : la fréquentation est supérieure.

Question quatre : que représente en fréquentation la pêche au Blanc de Wégimont ? Là, nous avons retenu que 200 pêcheurs fréquentent cette pêcherie selon la saison et il y a une journée de pêche annuelle qui accueille chaque fois plus de 60 pêcheurs.

Question cinq : nous constatons une baisse, c'est important, de 9,22% de fréquentation pour la Mine. Pour Blegny Mine. Cette asbl créée en 1983 ne devrait-elle pas redynamiser ses attractions.

Effectivement, il y a une réflexion qui engagée à ce propos là et trois domaines sont évoqués. D'abord, au niveau du recrutement pour Blegny Mine, un effort doit être fait tout particulièrement en dehors de nos frontières. En deux, c'est un projet mais il faut qu'on en parle aussi, nous ouvrirons probablement en 2010 un musée international du cyclisme. Enfin, en trois, nous allons développer une nouvelle vitrine axée sur la mise en valeur des différentes sources d'énergie avec la mise en évidence de l'énergie dite respectueuse du développement durable, ce qui est un dossier tout à fait particulier et intéressant.

La reconnaissance de Centre de la Mine par le patrimoine de l'Unesco devrait aussi pouvoir redynamiser ses activités.

Enfin, dernière question, question 6 : concernant Wégimont, les habitués des lieux regrettent l'acoustique déplorable au sein de la salle du restaurant du Château surtout quand il y a beaucoup de monde.

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

La réponse des Services a été donnée, elle est la suivante : une étude va être introduite à ce propos via notre service provincial des bâtiments pour améliorer l'acoustique du restaurant du Domaine provincial de Wégimont.

Ces précisions, Madame la Présidente, étant apportées, notre dixième Commission a pris acte du rapport d'activité des activités du Tourisme en Province de Liège pour la période 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008. Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GEORGES. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce dossier ? Monsieur CULOT aujourd'hui et Madame DEFLANDRE demain. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. CULOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Plus fondamentalement, s'agissant du Tourisme, d'abord rappeler que pour nous, il s'agit d'une mission tout à fait essentiel de notre Institution, que ce soit dans sa forme actuelle ou que ce soit dans une forme qu'elle prendrait éventuellement demain car quoi que les compétences de notre Institution puissent devenir, il est évident que le Tourisme a besoin d'une coupole qui groupe les initiatives prises par les communes, prises tout au tour de la ville de Liège et cette coupole, je trouve que c'est ici qu'elle a sa place, d'abord et avant tout.

Mon intervention s'axe plus particulièrement sur la relation, le rapport qu'il y a lieu de faire à mon sens entre le tourisme et la mobilité. Car là où l'on circule peu ou mal, l'accès aux infrastructures touristiques ou l'envie pour un touriste de venir à Liège peut évidemment diminuer.

Alors on peu venir à Liège en train, et nous avons une gare de plus en plus belle. Reste à aménager les abords mais s'agissant de la gare, l'accueil que notre province donne via son chef lieu est à mon sens tout à fait garanti et c'est évidemment une bonne chose.

On parle aujourd'hui du trame et une question que je me pose est de savoir si la Province, au cours de ces derniers mois, a participé, ça je pense que oui mais si oui dans quel sens, aux travaux du TUM, ce fameux Plan Urbain de Mobilité, et si dans le cadre de ce travail on a posé la question par exemple des arrêts de tram, d'un tram éventuel aux environs d'infrastructure touristiques qui dépendent directement ou indirectement de notre Institution.

Et si non, il n'est sans doute pas trop tard puisque s'agissant

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

du tram, il reste beaucoup de choses à faire et donc, c'est peut être une piste de réflexion pour assurer la proximité d'une infrastructure dont nous reconnaissons beaucoup ici l'intérêt, d'assurer la proximité de cette infrastructure avec les infrastructures touristiques culturelles, les deux étant liées.

Enfin, la mobilité, c'est peut être aussi une voie d'accès à Liège que l'on n'a trop souvent oubliée et qui pourtant est là sous nos yeux, et bien c'est la Meuse, la Meuse en matière de tourisme, en matière de mobilité à sans doute un nouveau rôle, une nouvelle place à prendre.

Je pense que la Province a déjà pris des initiatives en la matière via le bateau « L'Avenir du Pays de Liège », via le parcours « Route du feu » dans lequel le bateau est à disposition.

Je voudrais dès lors savoir quelle est l'importance que vous accordez à la voie navigable pour le développement du tourisme, voir éventuellement si l'on peut penser ou si on a déjà réfléchi à la systématisation de navettes entre différents lieux culturels, lieux touristiques.

Un autre élément est de savoir éventuellement si les quais sont suffisamment attractifs, si le transport fluvial donne envie au touriste qui vient en province de Liège d'être emprunté.

Et enfin, si on a déjà eu des contacts au niveau de la Province de Liège avec des sociétés qui, je pense en France, en Allemagne, en Hollande, sont actives dans le tourisme bateau et font donc des croisières que ce soit sur le Rhin, le Danube, mais pourquoi pas un jour aussi, en passant par la Meuse, en passant par Liège car il y a sur ces bateaux plusieurs dizaines voire centaines de personnes.

C'est un public assuré et acquis à des infrastructures culturelles et touristiques que nous avons ici en province de Liège, souvent d'ailleurs situées non loin de la Meuse, je pense au Musée Cursus, je pense au Val Saint-Lambert promis à un bel avenir en principe. La Meuse passe à côté, n'avons-nous pas un rôle, une place à jouer pour assurer l'accès de ces infrastructures, notamment par le bateau. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur CULOT. J'ai une demande pour demain, le dossier reste ouvert.

Ceci termine l'examen des rapports d'activités mais il me reste à refermer un dossier que Monsieur DRION m'a demandé de laisser ouvert en attendant l'arrivée de Madame GOFFIN. Comme elle est

## SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

arrivée, je vais lui demander de venir à la tribune sinon je dois clore le dossier aujourd'hui.

Il s'agit du dossier de l'Education physique et des Sports. Vous avez la parole Madame GOFFIN.

Mme GOFFIN (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Chers Collègues.

En octobre dernier, vous nous présentiez un dossier assez léger concernant l'achat d'un complexe touristique à Huy. Sur le plan de la procédure, vous nous mettez ni plus ni moins dos au mur.

A l'époque, notre groupe avait d'ailleurs demandé le report de ce point puisque vous n'aviez pas su répondre aux questions que je vous avais posées car selon vos dires, j'arrivais trop tôt avec des, entre guillemets, détails.

J'ose espérer qu'aujourd'hui vous pourrez nous éclairer d'avantage. Comme je vous l'avais déjà dit, on ne peut que partager les objectifs contenus dans les attendus de ce dossier.

Notamment, la décentralisation de la formation des élites et la démocratisation de la pratique du tennis. Mais bon nombre de questions se posaient à l'époque et se posent toujours.

Premièrement, au niveau financier, avez-vous un plan financier, si oui, lequel ? Quelle est votre évaluation des recettes et charges d'une telle infrastructure ? Qu'en est-il des emprunts à venir ?

Deuxièmement, au niveau des activités, quel est votre plan de développement d'activités ? Que vont devenir, par exemple, les moniteurs de tennis qui travaillent là-bas, quel type de contrat avez-vous envisagé pour eux ? Quel avenir pour le Club Tennis Huy et ses membres.

Le 14 octobre dernier, un article parut dans « Le Jour Huy-Waremme » mettait en évidence de grandes possibilités d'extension. Avez-vous des projets dans ce sens ? Si oui, lesquels ? Ce complexe fera-t-il partie de l'Académie des sports dont vous nous avez parlé ?

Troisièmement, au niveau éducatif, sur quelle base pédagogique avez-vous fait le choix d'une cotisation mensuelle ? Est-ce toujours d'actualité ?

Quatrièmement, au niveau concurrence, de nombreux clubs sur

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

l'arrondissement de Huy dispensent des cours de qualité. Seront-ils ou sont-ils associés à votre démarche ?

Cinquièmement, au niveau formation, quel type de partenariat avez-vous prévu avec l'AFT ? Enfin, j'aurais aimé savoir si vous avez prévu un partenariat avec un éventuel partenaire privé et si oui, de quel type ? Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Madame GOFFIN, je pense qu'il y a un petit problème dans le sens où ça n'a pas un rapport avec le rapport d'activités qui a été présenté.

Mme GOFFIN (à la tribune).- L'achat de complexe a été voté en 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Mais les activités sportives ne faisaient pas partie du rapport d'activités qui a été présenté à la Commission.

Mme GOFFIN.- Mais effectivement, on n'en n'a pas parlé, on n'a pas pensé à ce moment là de parler de cette matière.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc, je vous dirais la même chose que j'ai dit à une de vos collègues, vous pouvez venir avec votre point à un autre Conseil, le réinscrire comme c'est le droit de tous les Conseillers d'introduire un point mais à une autre séance.

Mme GOFFIN.- Mais ce que je ne comprends pas ici, c'est pourquoi ça ne fait pas partie du rapport d'activités ?

Mme LA PRESIDENTE.- Parce que ça n'était pas repris. Ces activités sportives dont vous parlez ne sont pas reprises dans le rapport d'activités de 2008, même si l'achat a été voté en 2008. Donc vous pouvez revenir avec votre point mais à une autre occasion. Oui, Monsieur le Député !

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, je suis de votre avis, c'est l'exécution du budget 2009 qui a été votée par notre Assemblée en octobre 2008 et qui a été approuvée par la Tutelle fin 2008, et seulement mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le dossier ici fait partie des activités antérieures et il est bien entendu que je répondrai volontiers à la question, le mois d'avril se prêtant d'avantage à la qualité de la question me semble-t-il.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2009.

Mme LA PRESIDENT.- Voilà, pas de problème. Donc le dossier 12 est bien clos aussi.

**V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2009, je le déclare approuvé.

**VI.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je rappelle que la neuvième Commission se réunit maintenant.

- La réunion publique est levée à 17 H 40